
ÉVALUATION de L'ÉPREUVE ORALE DNL PC

BO n°24 du 12 juin 2003 + BO n°42 du 13 novembre 2003.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2003/42/MENE0302456N.htm>

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/26/3/Fiche_dispositifs_internationaux_1060263.pdf

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve comporte deux parties :

- * première partie, présentation et commentaire du document proposé par le jury,
- * deuxième partie, entretien sur les travaux et activités effectués dans l'année et/ou sur l'ouverture européenne de l'établissement.

✓ **Première partie :**

Le candidat pourra choisir entre deux supports proposés par le jury et portant sur les items du programme de physique- chimie de Terminale . Il dispose de 20 minutes de préparation.

Au retour de sa phase préparatoire, le candidat expose sa présentation. **Sa prestation ne sera pas interrompue sauf si elle dépasse la moitié du temps de l'épreuve, soit 10 minutes**. Si l'exposé est inférieur à 10 minutes, le professeur de DNL va solliciter le candidat pour relancer sa présentation argumentée.

Au bout de 10 minutes, le candidat est informé du passage en deuxième partie de l'interrogation.

✓ **Deuxième partie :**

La durée de cette deuxième partie est de 10 minutes.

- Il s'agit d'un *entretien* (= sollicitations du jury et réponses du candidat) destiné à *évaluer la capacité du candidat à prendre part à une conversation et à réagir à l'imprévu*, ainsi sa capacité à comprendre un questionnement et à y répondre de manière pertinente.
- L'entretien doit être conduit de manière libre ; **cela exclut de la part** du candidat une présentation formalisée et structurée et **du jury des questions stéréotypées**.
- Le but pour le jury étant de trouver rapidement un sujet de discussion, le jury pourra interroger le candidat sur une des questions traitées pendant l'année et figurant sur la liste présentée ou sur des activités d'ouverture faites dans son établissement dans le cadre de la section européenne au cours des trois années de lycée, dont l'intitulé figure également sur la liste présentée par le candidat en début d'épreuve.

LES CRITERES D'EVALUATION

Les critères retenus reposent sur quelques principes simples :

- *Répartition à part égale* de l'évaluation sur le domaine des compétences scientifiques mobilisées et sur les compétences linguistiques (20 points chacune).
- *Prise en compte du Cadre Commun Européen de Référence* : identification des compétences évaluées avec le degré d'acquisition en relation avec la note portée. Trois compétences sont retenues :
 - *S'exprimer en continu* observé essentiellement dans la première partie.
 - *Prendre part à une conversation* observé essentiellement dans la deuxième partie d'entretien avec le jury.
 - *Intelligibilité et recevabilité linguistique* évalué sur l'ensemble de l'épreuve.
- *Pour la partie compétences scientifiques : le cadre général retenu est bien celui d'une culture scientifique et non pas d'une vérification de l'acquisition de connaissances spécifiques*. Les capacités évaluées sont
 - L'aptitude à *saisir et à présenter des informations* tirées d'un document puis à *les mettre en relation* avec les connaissances pour répondre à une question posée.
 - L'aptitude à *présenter un point de vue argumenté* et justifié ou à *proposer des arguments* par rapport à un point de vue proposé.